

SICAV de droit français

**LAZARD SMALL CAPS EURO
SRI**

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2024

Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	10
3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	11
4. Rapport de gestion	13
5. Informations réglementaires	17
6. Certification du Commissaire aux Comptes	22
7. Comptes de l'exercice	29
8. Annexe(s)	84
Information SFDR	85
Loi Energie Climat (LEC)	96

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.
- 2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Actions I, R, T : L'affectation des sommes distribuables est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : MSCI EMU Small Cap. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

MSCI EMU Small Cap

L'indice MSCI EMU Small Cap est un indice représentatif des petites capitalisations dans les 10 pays développés de l'UEM (Union économique et monétaire européenne).

Les données sont disponibles sur : www.msci.com

Code Bloomberg : M7EMSC

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

L'investissement du capital de l'entreprise à un taux de rentabilité supérieur à son coût reflète sa performance économique. La performance boursière sur longue période vient témoigner de cette performance. La stratégie mise en œuvre dans la Sicav repose donc sur :

- Une approche best-in-universe qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité ;
- L'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique.
- La validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique.
- La sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance.
- La construction d'un portefeuille à l'intérieur de la zone euro, sans autres contraintes géographiques ni sectorielles.

La recherche du meilleur couple performance économique/évaluation de l'entreprise pourra conduire à des divergences fortes entre la performance de la Sicav, sa composition sectorielle et/ou géographique et celles de la classe d'actif sous-jacente que sont les petites et moyennes capitalisations de la zone euro.

Le degré minimum d'exposition aux marchés actions de la Zone Euro est de 75% de l'actif net de la Sicav.

Analyse et sélection ESG

L'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) de chaque entreprise et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présents sur le site Internet de la société de gestion.

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'une dizaine d'indicateurs-clés pertinents par pilier (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...). La note ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance.

Gestion ISR

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

L'OPC est géré conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

Afin de satisfaire aux critères de gestion du label ISR, les analystes-gérants s'assurent que la note ESG du fonds soit supérieure à la moyenne des 80% des sociétés les mieux notées de son univers d'investissement ISR. Si cette règle n'était plus respectée, alors les gérants disposeraient d'un délai de 6 mois pour que la Sicav soit mise à nouveau en conformité.

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées dans le cadre de la gestion ISR sont réalisées avec l'appui d'un partenaire externe indépendant spécialisé dans la notation extra-financière des entreprises de petites et moyennes capitalisations.

La notation ESG d'une société est effectuée sur une échelle de notation absolue de 0 à 100, 100 étant la meilleure note. Les notes retenues dans le cadre de la gestion correspondent à quatre piliers :

- Le pilier Gouvernance d'entreprise :

Composition des instances de gouvernance

Fonctionnement des instances de gouvernance

Politique RSE, enjeux extra-financiers et mise en œuvre de la DPEF

- Le pilier Social :

Condition de travail

Santé-sécurité

- Le pilier Environnement :

Politique environnementale et système de management

- Le pilier Parties Prenantes Externes :

Relation avec les fournisseurs

Relation avec les clients, la société civile et la responsabilité des produits

La méthodologie utilisée pour le calcul des notes ESG se trouve dans le Code de transparence publié sur le site Internet de la société de gestion.

L'univers d'investissement ISR du fonds est composé des sociétés couvertes par notre partenaire externe qui sont cotées dans la zone euro et dont la capitalisation est comprise entre 100 m€ et 2 mds€.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Afin d'évaluer la performance ESG de chaque émetteur, les indicateurs suivants font, au moins une fois par an, l'objet d'un reporting :

- Performance environnementale :

Intensité carbone du portefeuille, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de chiffre d'affaires

- Performance sociale :

Engagement dans la promotion du dialogue social

- Performance en matière de respect des droits humains :

Signature du Pacte mondial des Nations Unies

- Performance en matière de gouvernance :

Formalisation d'une politique de conduite des affaires et lutte contre la corruption

Par ailleurs, dans le cadre du Label Relance, deux règles d'investissement viennent compléter la politique d'investissement indiquée ci-dessous :

- Au minimum 30% de l'actif de la Sicav est investi dans des instruments de fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France.

- Au minimum 10% de l'actif de la Sicav est investi dans des instruments de fonds propres émis par des TPE, PME ou ETI françaises, cotées ou non cotées.

Les analystes-gérants s'engagent également à exclure du portefeuille de la Sicav les sociétés exerçant des activités liées au charbon.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

2. Actifs hors dérivés

Actions :

Actions de la zone euro de petites et moyennes capitalisations.

Valeurs non cotées après leur radiation (à hauteur de 5% maximum de l'actif net).

Titres de créance et instruments :

Titres de créance négociables français et étrangers (principalement des Bons du Trésor français et des BTAN).

OPC :

Le gérant pourra investir dans la limite de 10% maximum en OPCVM ou en FIA.

Ces OPC peuvent être gérés par la Société de gestion.

La Sicav est éligible au PEA et maintient en conséquence dans ses actifs au minimum 75% de titres éligibles au PEA.

3. Instruments dérivés

- Nature des marchés d'intervention :

- ☒ réglementés
- ☒ organisés
- ☒ de gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ actions
- ☐ taux
- ☐ change
- ☐ crédit
- ☐ autres risques

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitée à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ☒ couverture
- ☒ exposition
- ☐ arbitrage
- ☐ autre nature

- Nature des instruments utilisés :

☒ **futures :**

- ☒ sur actions et indices actions
- ☐ sur taux
- ☐ de change
- ☐ autres

☒ **options :**

- ☒ sur actions et indices actions
- ☐ sur taux
- ☐ de change
- ☐ autres

☐ **swaps :**

- ☐ swaps d'actions
- ☐ swaps de taux
- ☐ swaps de change
- ☐ swap de performance
- ☐ change à terme
- ☐ dérivés de crédit
- ☐ autres nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ couverture partielle ou générale du portefeuille
- ☐ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ☒ augmentation de l'exposition au marché sans effet de levier
- ☐ maximum autorisé et recherché
- ☐ autre stratégie

4. Titres intégrant des dérivés

L'acquisition de ces titres ne rentre pas dans la stratégie de la Sicav. Toutefois, le gérant pourra investir dans tous titres intégrant des dérivés permis par le programme d'activité de la société de gestion, notamment des warrants, des bons ou des droits détenus à la suite d'opérations affectant les titres en portefeuille.

5. Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités..

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

8. Information sur les garanties financières

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ Risque de perte en capital

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ Risque lié à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

▪ Risque action

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPC. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

▪ Risque lié à la capitalisation

Sur les valeurs de petites et moyennes capitalisations le volume des titres traités en bourse est réduit, les mouvements de marchés peuvent donc être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut baisser rapidement et fortement.

▪ Risque de liquidité

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles l'OPC peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ **Risque de contrepartie**

Il s'agit d'un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement l'OPC à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement et induire une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

▪ **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels l'OPC est investi.

▪ **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

▪ **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra financières quelles que soient les opportunités de marché.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Actions I et R : tous souscripteurs.

* Action T – Investisseurs autorisés et montant minimum de souscription :

- Sans montant minimum de souscription (i) pour les OPC gérés par la Société de Gestion ou (ii) pour la Société de Gestion pour son propre compte ;
- Sans montant minimum de souscription (i) pour les investisseurs soumis à la Directive MIFID II (exclusivement et uniquement dans le cadre de leur activité de conseil indépendant ou de fourniture d'un service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers) ou (ii) pour des investisseurs ayant des activités qui ne reçoivent pas de rétrocession dans les pays étrangers non soumis à cette directive, sous réserve de l'accord préalable de la Société de Gestion ;
- Avec un montant minimum de souscription initiale de 500.000 € pour les autres investisseurs.

Les instruments utilisés et les stratégies mises en œuvre correspondent à un profil offensif, cette Sicav s'adresse aux investisseurs qui souhaitent supporter un risque de marché actions de petites et moyennes capitalisations.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains :

L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SICAV **LAZARD SMALL CAPS EURO SRI** (Code ISIN : FR0010689141), en date du 16/11/2023 a décidé d'introduire un mécanisme de plafonnement des demandes de rachat (« Gates »).

- **Date d'effet : 21/11/2023**

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

Noms des Administrateurs (personnes physiques en fonction au 30/09/2024)	Nombre de mandats (SICAV/SA)	Liste des mandats et fonctions des SA et des SICAV
M. Sylvain Mortera	3	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Small Caps Euro SRI - Administrateur des Sicav : . Lazard Convertible Global . Amundi Oblig Internationales
M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Monde Sicav - Président Directeur Général de la Sicav Objectif Gestion Mondiale - Administrateur dans les Sicav : . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Equity SRI . T3SO
M. François-Marc Durand <i>Président de Lazard Frères Gestion SAS</i>	4	- Président Directeur Général des Sicav : . Lazard Alpha Allocation . Norden SRI - Administrateur dans les Sicav : . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Funds (<i>Sicav à Compartiments</i>)
Monica Nescaut <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur dans les Sicav : . Lazard Small Caps Euro SRI . Lazard Funds (<i>Sicav à Compartiments</i>) . Norden SRI . Lazard Equity SRI . Lazard Convertible Global

II. Jetons de Présence

Membres du Conseil d'Administration	Montant des jetons de présence versé par la Sicav
M. Sylvain Mortera	€. 7.623
M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
M. François-Marc Durand <i>Président de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
Mme Monica Nescaut <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	0
Lazard Frères Gestion SAS Représentée par M. Thomas Brenier	0
SMAVie BTP	€. 1.525
La Mondiale	€. 1.525
Caisse Centrale de Réassurance – CCR	€. 1 525

III. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

PERFORMANCE

Actions « I »

La valeur liquidative de € 844,65 le 29 septembre 2023 est passée à € 929,82 le 30 septembre 2024 ce qui correspond à une évolution de 10,08 %.

Actions « R »

La valeur liquidative de € 1 582,43 le 29 septembre 2023 est passée à € 1 735,88 le 30 septembre 2024 ce qui correspond à une évolution de 9,70 %.

Actions « T »

La valeur liquidative de € 186,91 le 29 septembre 2023 est passée à € 206,28 le 30 septembre 2024 ce qui correspond à une évolution de 10,36 %.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice MSCI EMU Small Cap sur la période est de : 11,91 %.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La croissance mondiale a bien résisté cette année : le FMI prévoit une augmentation de 3,2% du PIB mondial en 2024, un rythme presque stable par rapport à 2023 et supérieur aux prévisions d'il y a un an. Toutefois, cette stabilité masque des évolutions divergentes entre les économies : la bonne performance des États-Unis a compensé les résultats plus faibles en Europe, tandis que l'économie chinoise a continué à pâtir du ralentissement de son secteur immobilier. Dans le même temps, l'inflation a continué à diminuer dans la plupart des économies avancées, et les tensions sur les marchés du travail se sont apaisées. Cependant, l'inflation dans les services s'est révélée persistante. Dans ce contexte, la Fed et la BCE ont amorcé des baisses prudentes de leurs taux d'intérêt, afin d'équilibrer les risques liés à l'inflation et à la croissance économique. Sur les marchés financiers, les actions ont poursuivi leur progression, tandis que les marchés obligataires ont été volatils, les investisseurs oscillant entre différents scénarios pour l'économie américaine.

Economie

Aux États-Unis, la croissance du PIB a été solide, atteignant 3,0% sur un an au deuxième trimestre 2024. Les créations d'emplois ont ralenti à 203 000 par mois en moyenne, le taux de chômage est passé de 3,8% à 4,1%, et la hausse du salaire horaire s'est modérée à 4,0% sur un an. L'inflation a ralenti à 2,5% sur un an, et 3,2% hors énergie et alimentation, avec une dynamique moins favorable au premier trimestre 2024 et plus positive à partir du deuxième trimestre 2024.

La Fed a baissé son taux directeur de 50 points de base en septembre 2024, à 4,75%-5,00%, estimant que les risques liés à l'inflation et à l'emploi étaient mieux équilibrés.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a été faible, à 0,8% sur un an au deuxième trimestre 2024. L'Espagne a affiché une croissance de 3,3%, la France de 1,0%, l'Italie de 0,6% et l'Allemagne de 0,3%. Les indices PMI se sont nettement améliorés jusqu'au printemps 2024 avant de se dégrader. Le taux de chômage est resté bas à 6,4%. L'inflation a ralenti à 1,8% sur un an, et 2,7% hors énergie et alimentation.

La BCE a baissé son taux de dépôt de 25 points de base en juin 2024, le fixant à 3,50%. En décembre 2023, Christine Lagarde a annoncé une réduction du portefeuille PEPP à partir de juillet 2024, à un rythme moyen de 7,5 milliards d'euros par mois au second semestre 2024.

Après les élections européennes, où la coalition sortante a conservé sa majorité, le président Emmanuel Macron a dissous l'Assemblée nationale le 9 juin 2024. Cela a conduit à un parlement fragmenté et à la nomination de Michel Barnier comme Premier ministre.

En Chine, la croissance du PIB a été modérée à 4,7% sur un an au deuxième trimestre 2024, en deçà de l'objectif du gouvernement de 5%. La demande intérieure a été freinée par la crise immobilière, tandis que les exportations ont bien performé. L'inflation est restée proche de zéro, avec une hausse de seulement 0,6% des prix à la consommation sur un an. Fin septembre 2024, les autorités ont dévoilé un ensemble de mesures pour soutenir l'économie et les marchés financiers. Au cours de l'année écoulée, la banque centrale a abaissé son taux de prêt à un an de 50 points de base, à 2,00%, et le taux de réserves obligatoires de 100 points de base, à 9,5%.

Marchés

Les marchés actions ont continué à progresser : l'indice MSCI World All Country a augmenté de 29,7%, le S&P 500 de 34,4%, l'indice MSCI des actions émergentes de 22,9%, l'Euro Stoxx de 17,1%, le Topix de 13,9%, et le CAC 40 de 7,0%.

Les marchés ont surtout été soutenus par l'espoir d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et d'un assouplissement des politiques monétaires. Ils ont également bénéficié de la forte hausse des méga-capitalisations technologiques, en lien avec l'engouement autour de l'intelligence artificielle. Les actions des pays émergents ont bénéficié de la hausse des actions chinoises après l'annonce de mesures de soutien, tandis que les actions japonaises ont été soutenues par des politiques visant à améliorer la rentabilité des entreprises. Les actions françaises ont été pénalisées par les incertitudes liées à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Les marchés obligataires ont connu une forte volatilité, les investisseurs hésitant entre différents scénarios pour l'économie américaine (hard landing, soft landing ou no landing). À la fin de l'année 2023, les taux d'intérêt ont baissé grâce à de bons chiffres sur l'inflation et à une communication plus accommodante de la banque centrale américaine. Ils sont repartis à la hausse au début de 2024, alors que l'économie américaine montrait des signes de surchauffe. Au deuxième trimestre 2024, le ralentissement de l'inflation a ravivé les espoirs d'un "soft landing", entraînant une nouvelle baisse des taux. Ce mouvement s'est accentué durant l'été 2024, lorsque des chiffres de l'emploi décevants ont ravivé les craintes de récession.

Dans ce contexte, le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 4,57 % à 3,78 %, avec un point haut de 4,99 % en octobre 2023 et un point bas de 3,62 % en septembre 2024. Le taux à 10 ans de l'État allemand a diminué de 2,84 % à 2,12 %, avec un point haut de 2,97 % en octobre 2023 et un point bas de 1,89 % en décembre 2023. En juin 2024, la montée de l'incertitude politique en France s'est traduite par des turbulences sur la dette de l'Etat français, le spread OAT/Bund touchant un plus haut depuis 2012 à 86 points de base, contre 50 points de base avant la dissolution.

Sur le marché du crédit, les spreads des émetteurs privés européens se sont resserrés, passant de 141 à 113 points de base pour les obligations investment grade et de 445 à 342 points de base pour les obligations high yield, selon les indices ICE Bank of America.

Concernant les devises, l'euro a augmenté de 5,3 % par rapport au dollar et de 1,3 % par rapport au yen, tandis qu'il a baissé de 3,9 % par rapport à la livre sterling et de 2,7 % par rapport au franc suisse. Selon l'indice de JPMorgan, les devises émergentes se sont dépréciées de 1,7 % face au dollar.

S'agissant des matières premières, l'indice S&P GSCI a chuté de 12,6 %. Le prix du baril de Brent est passé de 92 dollars à 72 dollars, atteignant un sommet de 92 dollars en octobre 2023 et un minimum de 69 dollars en septembre 2024.

POLITIQUE DE GESTION

La valeur liquidative de la SICAV Lazard Small Caps Euro SRI (part I) a enregistré une progression de 10,08% au cours de l'exercice arrêté au 30 septembre 2024. A titre de comparaison, l'indice MSCI EMU Small Cap a progressé de 11,91% et l'indice Euro Stoxx (représentatif des grandes capitalisations) de 20,02% sur la même période. La volatilité de la SICAV est en baisse à 12,61% sur le dernier exercice et ressort à 15,87% sur trois ans, calculée sur une base hebdomadaire. La proportion moyenne d'investissement en titres sur l'exercice est de 97,16%.

Les perspectives de stabilisation des taux d'intérêt au cours de l'exercice ont soutenu la performance des indices actions, en particulier depuis le début de l'année 2024. L'indice Euro Stoxx a ainsi progressé de 20,02% sur l'exercice, dont 11,32% au cours des neuf premiers mois de l'année 2024. Les OPCVM investis en petites capitalisations ont toutefois continué d'enregistrer des flux sortants au cours de l'exercice. Dans ce contexte, l'indice MSCI EMU Small Cap a progressé de 11,91% sur l'exercice et de 3,28% sur les neuf premiers mois de l'année 2024, accusant un retard sur les grandes capitalisations. La sous-performance des petites et moyennes capitalisations nous semble être principalement expliquée par un mouvement généralisé de réduction du risque, traditionnellement défavorable aux petites valeurs. A l'inverse des grandes capitalisations, les niveaux de valorisation des petites valeurs nous semblent déjà intégrer un retournement conjoncturel et la décote des petites capitalisations par rapport à ces mêmes grandes capitalisations a ainsi atteint un niveau record depuis 20 ans.

La performance économique de nombreux titres en portefeuille est toutefois restée soutenue et s'est traduite par des progressions significatives au cours de l'exercice. La société allemande de chimie de spécialité Alzchem (+145% sur l'exercice) a ainsi enregistré une progression sensible de ses résultats au cours de l'exercice, portée par l'amélioration continue du mix. Le producteur finlandais de grues Cargotec (+111%) a également enregistré une très bonne performance économique sur la période et réalisé le spin-off de son activité de production de grues destinées aux ports, Kalmar, qui a été conservée en portefeuille. La société française d'études par enquêtes Ipsos (+33%) a également enregistré une progression sensible de ses résultats sur la période. Enfin, les OPA ont également soutenu la performance, plus particulièrement celles ayant visé le groupe de spiritueux hollandais Lucas Bols (+72% sur l'exercice jusqu'au lancement de l'offre) et le fabricant italien d'équipements pour l'industrie du plastique Piovan (+55%), ces deux groupes ayant été totalement ou partiellement acquis par leurs actionnaires de référence.

A l'inverse, le groupe français de R&D externalisée Alten (-20% sur l'exercice) a pâti d'une dégradation temporaire de la demande dans ses principaux marchés, qui l'a conduit à réviser ses objectifs annuels. La société allemande de distribution de petit équipement professionnel Takkt (-20%) a vu son chiffre d'affaires et ses marges reculer au cours de l'exercice, tandis que le producteur autrichien de carton et de packaging Mayr-Melnhof Karton (-30%), qui avait bénéficié d'une demande très soutenue après la pandémie, fait désormais face à une baisse des prix dans le marché du carton en Europe, sur fond de faiblesse persistante de la demande. Enfin, Manitou (13%) en France et Norma (-13%) en Allemagne ont enregistré un recul en dépit de la progression de leurs résultats et de leurs marges sur la période.

Entre le 29 septembre 2023 et le 30 septembre 2024, nous avons initié plusieurs nouvelles positions au sein du portefeuille, profitant de niveaux de valorisation attractifs sur certains titres : la première en Assystem, société d'ingénierie française spécialiste du nucléaire, à l'occasion de la cession de sa participation dans Framatome qui n'était selon nous pas reflétée dans l'évolution de son cours de bourse ; la seconde en Comer Industries, un fabricant italien de transmissions et d'autres produits de mécatronique destinés aux véhicules industriels et agricoles. Ces nouvelles lignes ont été notamment financées par la sortie des deux valeurs du portefeuille visées par des OPA, Ordina (qui avait fait l'objet d'une offre annoncée par Sopra Steria au cours de l'exercice précédent) et Lucas Bols. Nous avons également cédé le solde de la position en Nexity, la capacité bénéficiaire du groupe étant appelée à rester réduite au cours des prochains exercices.

Nous continuerons à l'avenir à appliquer la même méthodologie dans la gestion du portefeuille : la stratégie d'investissement du fonds, axée sur la sélection de sociétés très rentables, faiblement endettées (levier financier inférieur à 1x) et sous-évaluées par le marché nous semble particulièrement pertinente dans le contexte actuel. En dépit des incertitudes liées à l'environnement actuel, ces mêmes entreprises nous semblent receler un potentiel d'appréciation très significatif, compte tenu de la solidité de leur croissance bénéficiaire à travers le cycle et de leur niveau d'évaluation, qui nous semble décoté et déjà intégrer un scénario pessimiste.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	157 210 326,63	154 454 048,30
ORDINA NV	-	19 264 874,75
ASSYTEM BRIME	18 074 479,84	-
ALTEN SA	13 673 218,47	-
LUCAS BOLS NV	-	13 543 200,00
INTERPUMP GROUP	9 353 832,40	574 638,00
THERMADOR GROUPE	9 854 738,59	-
FISKARS OYJ A	9 734 634,56	-
PIOVAN SPA	8 254 099,70	412 500,00
SOPRA STERIA	5 530 404,23	2 386 608,80

5. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -

- o Change à terme : -
- o Future : -
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
Néant	Néant

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP/ la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 89%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2023 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2023 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2023 en €	Rémunération variable au titre de 2023 (cash payé en 2024 et différé attribué en 2024) en €
215	22 350 834	30 080 401

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2023 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 094 000
Autres	60	29 390 304
Total	63	34 484 304

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

6. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LAZARD SMALL CAPS EURO SRI

Société d'Investissement à Capital Variable

10 avenue Percier
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD SMALL CAPS EURO SRI constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

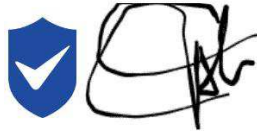
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 02 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LAZARD SMALL CAPS EURO SRI

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

10, avenue Percier
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générales.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 02 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

A blue shield-shaped logo with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink.

Olivier GALIENNE

7. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	644 312 920,43
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	644 312 920,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 695 510,01
OPCVM	3 695 510,01
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I) (*)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	648 008 430,44
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 358 058,08
Comptes financiers	250 148,87
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 608 206,95
Total de l'actif I+II	649 616 637,39

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	587 612 349,58
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	59 109 648,30
Capitaux propres I	646 721 997,88
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	646 721 997,88
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C) (*)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 894 639,51
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	2 894 639,51
Total Passifs : I+II+III+IV	649 616 637,39

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	28 114 135,46
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	-
Sous-total produits sur opérations financières	28 114 135,46
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total revenus financiers nets (A)	28 114 135,46
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-11 245 232,12
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-11 245 232,12
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	16 868 903,34
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-891 227,51
Sous-total revenus nets I = (C+D)	15 977 675,83
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-2 110 572,32
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 152 467,09
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-3 263 039,41
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	3 037 847,61
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-225 191,80

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	30 508 524,66
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	30 508 524,66
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	12 848 639,61
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	43 357 164,27
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-
Impôt sur le résultat V (*)	-
Résultat net I + II + III + IV + V	59 109 648,30

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

. ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de la Sicav, vise à obtenir, sur une période de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celles des petites et moyennes capitalisations de la Zone Euro, représentée par le MSCI EMU Small Cap, dividendes nets réinvestis.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	490 923 203,18	745 072 127,09	420 290 287,00	480 005 093,27	646 721 997,88
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I en EUR					
Actif net	440 774 331,84	615 598 859,98	359 411 839,37	407 278 817,71	564 693 208,77
Nombre de titres	650 720,018	641 115,458	504 625,664	482 181,117	607 313,238
Valeur liquidative unitaire	677,36	960,19	712,23	844,65	929,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,17	15,99	71,95	70,81	-0,32
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,89	3,21	6,52	11,31	23,16
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R en EUR					
Actif net	43 339 801,63	75 519 092,66	43 718 294,39	46 339 763,96	57 098 620,58
Nombre de titres	33 795,817	41 688,240	32 649,664	29 283,756	32 893,095
Valeur liquidative unitaire	1 282,40	1 811,52	1 339,01	1 582,43	1 735,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,32	30,21	135,57	132,96	-0,47
Capitalisation unitaire sur revenu	-11,82	0,27	6,41	15,53	37,17
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T en EUR					
Actif net	6 809 069,71	53 954 174,45	17 160 153,24	26 386 511,60	24 930 168,53
Nombre de titres	45 609,512	254 667,227	108 914,495	141 168,600	120 851,358
Valeur liquidative unitaire	149,29	211,86	157,55	186,91	206,28
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,03	3,51	15,89	15,61	-0,09
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,27	0,90	1,98	2,64	5,67

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché. Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les OPC datés. Pendant la période de souscription l'OPC sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture de l'OPC au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **o type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **o type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :** Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

- **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

- Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

- Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut} \\ & \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \end{aligned}$$

- Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

- La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)		
Frais de gestion financière	Actif net	I	1,830%		
		R	2,180%		
		T	1,430%		
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,020%		
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes actions	Néant		
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes actions	Actions France	Jusqu'à 100 000€	0,48%
				De 100 001€ à 200 000 €	0,31%
				De 200 001 € à 300 000€	0,24%
				Plus de 300 000€	0,17%
			Actions Zone Euro hors France	Jusqu'à 100 000€	0,72%
				De 100 001€ à 200 000 €	0,47%
				De 200 001 € à 300 000€	0,36%
				Plus de 300 000€	0,25%
			Instruments de taux	Néant	
			Instruments sur marchés à terme et autres opérations	De 0 à 450€ par lot/contrat	
Commission de sur-performance	Actif net	I,R	Néant		
		T	20% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence		

Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/10/2021. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30/09/2022.

La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	480 005 093,27
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	251 969 675,99
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-129 367 159,97
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	16 868 903,34
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-3 263 039,41
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	30 508 524,66
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	646 721 997,88

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I		
Actions souscrites durant l'exercice	233 293,474	220 649 139,91
Actions rachetées durant l'exercice	-108 161,353	-100 732 139,80
Solde net des souscriptions/rachats	125 132,121	119 917 000,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	607 313,238	
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R		
Actions souscrites durant l'exercice	10 528,110	18 650 213,01
Actions rachetées durant l'exercice	-6 918,771	-12 064 874,21
Solde net des souscriptions/rachats	3 609,339	6 585 338,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	32 893,095	
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T		
Actions souscrites durant l'exercice	59 039,345	12 670 323,07
Actions rachetées durant l'exercice	-79 356,587	-16 570 145,96
Solde net des souscriptions/rachats	-20 317,242	-3 899 822,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	120 851,358	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I FR0000174310	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	564 693 208,77	607 313,238	929,82
LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R FR0010689141	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	57 098 620,58	32 893,095	1 735,88
LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T FR0013284536	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	24 930 168,53	120 851,358	206,28

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	ITALIE +/-	FINLANDE +/-	AUTRICHE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	644 312,92	213 355,06	192 378,89	108 408,34	41 629,16	33 548,21
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	644 312,92					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	250,15	-	-	-	250,15
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		-	-	-	250,15

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	250,15	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	250,15	-	-	-	-	-	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	776 727,76
	Souscriptions à recevoir	581 330,32
Total des créances		1 358 058,08
Dettes		
	Achats à règlement différé	974 168,05
	Rachats à payer	839 958,63
	Frais de gestion fixe	1 047 500,14
	Frais de gestion variable	33 012,69
Total des dettes		2 894 639,51
Total des créances et des dettes		-1 536 581,43

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	9 553 133,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	1 194 816,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	464 268,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-
Frais de gestion variables acquis	33 012,69
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	-

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			3 695 510,01
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	3 695 324,79
	FR0011637164	LAZARD INVESTISSEMENT PEA-PME	185,22
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			3 695 510,01

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	15 977 675,83
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-
Revenus de l'exercice à affecter	15 977 675,83
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	15 977 675,83

Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	14 068 953,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	14 068 953,43
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	14 068 953,43
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	14 068 953,43
Total	14 068 953,43
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 222 746,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 222 746,50
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 222 746,50
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 222 746,50
Total	1 222 746,50
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	685 975,90
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	685 975,90
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	685 975,90
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	685 975,90
Total	685 975,90
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-225 191,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-225 191,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-225 191,80

Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-197 790,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-197 790,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-197 790,47
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-197 790,47
Total	-197 790,47
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-15 770,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-15 770,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-15 770,45
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-15 770,45
Total	-15 770,45
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-11 630,88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-11 630,88
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-11 630,88
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-11 630,88
Total	-11 630,88
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			644 312 920,43	99,63
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			644 312 920,43	99,63
Biens de consommation durables			50 880 501,60	7,87
DE LONGHI SPA	EUR	717 200	19 809 064,00	3,07
EINHELL GERMANY AG-VORZUG	EUR	162 114	9 467 457,60	1,46
FISKARS OYJ A	EUR	770 000	11 981 200,00	1,85
SABAF SPA	EUR	545 200	9 622 780,00	1,49
Distribution spécialisée			2 616,66	0,00
ELEKTRONIKI ATHINON S.A.	EUR	261 666	2 616,66	0,00
Electronique de bureau			22 771 935,20	3,52
AXWAY SOFTWARE SA	EUR	956 804	22 771 935,20	3,52
Emballage et conditionnement			18 989 212,10	2,94
MAYR-MELNHOF KARTON	EUR	122 000	10 833 600,00	1,68
OENEO EX SABATE DIOSOS	EUR	791 807	8 155 612,10	1,26
Equipements électriques			8 867 662,00	1,37
ZUMTOBEL GROUP AG	EUR	1 636 100	8 867 662,00	1,37
Hôtels, restaurants et loisirs			17 150 000,00	2,65
SPIE SA	EUR	500 000	17 150 000,00	2,65
Machines			221 662 811,32	34,27
BIESSE	EUR	957 400	8 305 445,00	1,28
CARGOTEC OYJ-B SHARE	EUR	323 442	16 974 236,16	2,62
COMER INDUSTRIES SPA	EUR	181 406	6 040 819,80	0,93
EXEL INDUSTRIES	EUR	216 357	10 752 942,90	1,66
INTERPUMP GROUP	EUR	400 000	16 752 000,00	2,59
JENSENGROUP NV	EUR	276 273	11 382 447,60	1,76
KALMAR OYJ-B SHARE	EUR	435 000	12 673 725,00	1,96
KSB AG PREF	EUR	41 571	24 942 600,00	3,88
MANITOU BF	EUR	761 103	14 171 737,86	2,19
NORMA GROUP SE	EUR	1 016 000	15 199 360,00	2,35
PIOVAN SPA	EUR	1 770 000	24 337 500,00	3,76
ROSENBAUER INTERNATIONAL AG	EUR	394 500	13 846 950,00	2,14
SURTECO GROUP SE	EUR	510 000	7 701 000,00	1,19
TECHNOTRANS NOM.	EUR	403 000	7 495 800,00	1,16
VOSSLOH AG	EUR	346 443	16 975 707,00	2,62
WASH TEC AG	EUR	371 330	14 110 540,00	2,18
Matériaux de construction			17 446 000,00	2,70
STO AG VORZ.	EUR	143 000	17 446 000,00	2,70
Media			27 378 250,00	4,23
IPSOS	EUR	485 000	27 378 250,00	4,23

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Papier et industrie du bois			28 904 350,00	4,47
ALTRI SGPS SA	EUR	2 410 000	12 098 200,00	1,87
CORTICEIRA AMORIM	EUR	1 899 000	16 806 150,00	2,60
Produits alimentaires			23 540 730,00	3,64
FILA SPA	EUR	2 507 000	23 540 730,00	3,64
Produits chimiques			23 647 200,00	3,66
ALZCHEM GROUP AG	EUR	501 000	23 647 200,00	3,66
Produits pharmaceutiques			18 881 900,00	2,92
VIRBAC SA	EUR	49 300	18 881 900,00	2,92
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			10 496 928,00	1,62
PVA TEPLA	EUR	776 400	10 496 928,00	1,62
Services aux entreprises			38 883 793,00	6,01
CEWE COLOR HOLDING	EUR	222 250	23 558 500,00	3,64
TAKKT AG	EUR	1 578 300	15 325 293,00	2,37
Services aux professionnels			32 325 471,55	5,00
AMADEUS AG FUER ZEITARBEIT UND	EUR	65 000	6 012 500,00	0,93
ASSYTEM BRIME	EUR	329 491	16 161 533,55	2,50
GROUPE CRIT	EUR	151 514	10 151 438,00	1,57
Services liés aux technologies de l'information			50 156 180,00	7,76
ALTEN SA	EUR	233 800	23 403 380,00	3,62
SOPRA STERIA	EUR	142 000	26 752 800,00	4,14
Sociétés commerciales et de distribution			17 623 529,00	2,73
THERMADOR GROUPE	EUR	228 877	17 623 529,00	2,73
Textiles, habillement et produits de luxe			14 703 850,00	2,27
VAN DE VELDE	EUR	488 500	14 703 850,00	2,27
TITRES D'OPC			3 695 510,01	0,57
OPCVM			3 695 510,01	0,57
Gestion collective			3 695 510,01	0,57
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	EUR	1 759	3 695 324,79	0,57
LAZARD INVESTISSEMENT PEA-PME	EUR	1	185,22	0,00
Total			648 008 430,44	100,20

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	648 008 430,44
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 608 206,95
Autres passifs (-)	-2 894 639,51
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	646 721 997,88

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	EUR	607 313,238	929,82
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	EUR	32 893,095	1 735,88
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	EUR	120 851,358	206,28

TEXTE DES RESOLUTIONS

LAZARD SMALL CAPS EURO SRI
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10, avenue Percier, 75008 Paris
449 972 835 R.C.S. Paris

PROPOSITION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Exercice clos le 30 septembre 2024

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :
15 977 675,83 € somme distribuable afférente au résultat,
-225 191,80 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente au résultat :

- Action « I » : Capitalisation : **14 068 953,43 €**
- Action « R » : Capitalisation : **1 222 746,50 €**
- Action « T » : Capitalisation : **685 975,90 €**

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « I » : Capitalisation : **-197 790,47 €**
- Action « R » : Capitalisation : **-15 770,45 €**
- Action « T » : Capitalisation : **-11 630,88 €**

Rappel : Aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des quatre derniers exercices.

LAZARD SMALL CAPS EURO SRI

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	481 860 245,48	421 047 164,17
Actions et valeurs assimilées	481 625 641,83	420 356 011,29
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	481 625 641,83	420 356 011,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	234 603,65	691 152,88
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	234 603,65	691 152,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	35 507,55	18 617,38
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	35 507,55	18 617,38
COMPTES FINANCIERS	250 208,89	194 103,82
Liquidités	250 208,89	194 103,82
TOTAL DE L'ACTIF	482 145 961,92	421 259 885,37

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	433 475 779,89	374 108 164,93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	40 246 147,74	42 466 597,34
Résultat de l'exercice (a,b)	6 283 165,64	3 715 524,73
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	480 005 093,27	420 290 287,00
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	2 140 868,65	969 598,37
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 140 868,65	969 598,37
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	482 145 961,92	421 259 885,37

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	15 672 129,27	14 529 054,65
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	15 672 129,27	14 529 054,65
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 161,35
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	2 161,35
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	15 672 129,27	14 526 893,30
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	9 310 377,91	11 027 916,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	6 361 751,36	3 498 976,55
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-78 585,72	216 548,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	6 283 165,64	3 715 524,73

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés.

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

o **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

o **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent. La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) diminué des OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS détenus selon la formule ci-après :

Actif net

x taux de frais de fonctionnement et de gestion

x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente

365 (ou 366 les années bissextiles)

La Sicav effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux Barème		
Frais de gestion financière	Actif net	Action I : 1,83% TTC Taux maximum Action R : 2,18% TTC Taux maximum Action T : 1,43% TTC Taux maximum		
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Actions I, R et T : 0,02% TTC Taux maximum		
Commissions de mouvement (TTC) : (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Actions France	Jusqu'à 100 000 €	0.48%
			De 100 001 € à 200 000 €	0.31%
			De 200 001 à 300 000 €	0.24%
			Plus de 300 000 €	0.17%
		Actions Zone Euro hors France	Jusqu'à 100 000 €	0.72%
			De 100 001 € à 200 000 €	0.47%
			De 200 001 à 300 000 €	0.36%
			Plus de 300 000 €	0.25%
		Instruments de taux		Néant
Instruments sur marché à terme et autres opérations		De 0 à 450€ TTC par contrat		
Commission de surperformance Action T	Actif net	20% de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence*		

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/10/2021.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30/09/2022.

La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	420 290 287,00	745 072 127,09
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	80 619 567,38	82 135 968,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-98 567 289,12	-251 055 070,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	43 165 927,84	55 012 692,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 486 501,09	-4 698 520,64
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-645 553,88	-840 588,62
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	30 266 903,78	-208 835 297,48
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-21 287 905,58</i>	<i>-51 554 809,36</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>51 554 809,36</i>	<i>-157 280 488,12</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 361 751,36	3 498 976,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	480 005 093,27	420 290 287,00

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 208,89	0,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	250 208,89	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	35 507,55
TOTAL DES CRÉANCES		35 507,55
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 258 020,67
	Rachats à payer	64 086,33
	Frais de gestion fixe	770 137,91
	Frais de gestion variable	48 623,74
TOTAL DES DETTES		2 140 868,65
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 105 361,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I		
Actions souscrites durant l'exercice	65 178,489	54 427 684,34
Actions rachetées durant l'exercice	-87 623,036	-74 352 406,56
Solde net des souscriptions/rachats	-22 444,547	-19 924 722,22
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	482 181,117	
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R		
Actions souscrites durant l'exercice	7 297,392	12 083 676,71
Actions rachetées durant l'exercice	-10 663,300	-16 163 432,01
Solde net des souscriptions/rachats	-3 365,908	-4 079 755,30
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	29 283,756	
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T		
Actions souscrites durant l'exercice	72 904,918	14 108 206,33
Actions rachetées durant l'exercice	-40 650,813	-8 051 450,55
Solde net des souscriptions/rachats	32 254,105	6 056 755,78
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	141 168,600	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 852 537,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 010 887,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	398 329,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Frais de gestion variables provisionnés	15 089,17
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	33 534,57
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			234 603,65
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	234 432,52
	FR0011637164	LAZARD INVESTISSEMENT PEA-PME "R	171,13
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			234 603,65

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	6 283 165,64	3 715 524,73
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	6 283 165,64	3 715 524,73

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 455 037,27	3 290 382,60
Total	5 455 037,27	3 290 382,60

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	455 065,94	209 386,14
Total	455 065,94	209 386,14

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	373 062,43	215 755,99
Total	373 062,43	215 755,99

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	40 246 147,74	42 466 597,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	40 246 147,74	42 466 597,34

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	34 147 668,15	36 308 963,39
Total	34 147 668,15	36 308 963,39

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 893 601,68	4 426 331,11
Total	3 893 601,68	4 426 331,11

	29/09/2023	30/09/2022
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 204 877,91	1 731 302,84
Total	2 204 877,91	1 731 302,84

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	487 956 329,97	490 923 203,18	745 072 127,09	420 290 287,00	480 005 093,27
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I en EUR					
Actif net	438 473 842,49	440 774 331,84	615 598 859,98	359 411 839,37	407 278 817,71
Nombre de titres	642 922,595	650 720,018	641 115,458	504 625,664	482 181,117
Valeur liquidative unitaire	682,00	677,36	960,19	712,23	844,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,14	0,17	15,99	71,95	70,81
Capitalisation unitaire sur résultat	3,91	-3,89	3,21	6,52	11,31
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R en EUR					
Actif net	42 341 106,76	43 339 801,63	75 519 092,66	43 718 294,39	46 339 763,96
Nombre de titres	32 677,977	33 795,817	41 688,240	32 649,664	29 283,756
Valeur liquidative unitaire	1 295,70	1 282,40	1 811,52	1 339,01	1 582,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,00	0,32	30,21	135,57	132,96
Capitalisation unitaire sur résultat	2,78	-11,82	0,27	6,41	15,53
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T en EUR					
Actif net	7 141 380,72	6 809 069,71	53 954 174,45	17 160 153,24	26 386 511,60
Nombre de titres	47 700,914	45 609,512	254 667,227	108 914,495	141 168,600
Valeur liquidative unitaire	149,71	149,29	211,86	157,55	186,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,47	0,03	3,51	15,89	15,61
Capitalisation unitaire sur résultat	1,46	-0,27	0,90	1,98	2,64

null

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALZCHEM GROUP AG	EUR	500 000	9 875 000,00	2,06
AMADEUS AG FUER ZEITARBEIT UND	EUR	45 000	5 031 000,00	1,05
CEWE COLOR HOLDING	EUR	182 000	16 034 200,00	3,34
HANS EINHELL AG	EUR	47 188	6 700 696,00	1,40
KSB AG PREF	EUR	39 371	22 441 470,00	4,67
NORMA GROUP NAMEN	EUR	625 771	10 982 281,05	2,29
PVA TEPLA	EUR	445 000	6 844 100,00	1,43
STO AG VORZ.	EUR	112 492	14 601 461,60	3,04
SURTECO GROUP AG	EUR	510 000	8 619 000,00	1,80
TAKKT AG	EUR	1 473 163	18 915 412,92	3,94
TECHNOTRANS NOM.	EUR	383 000	6 376 950,00	1,33
VOSSLOH AG	EUR	235 000	9 282 500,00	1,93
WASH TEC AG	EUR	279 440	9 361 240,00	1,95
TOTAL ALLEMAGNE			145 065 311,57	30,23
AUTRICHE				
MAYR-MELNHOF KARTON	EUR	80 000	10 224 000,00	2,13
ROSENBAUER INTERNATIONAL	EUR	384 000	11 673 600,00	2,43
ZUMTOBEL AG	EUR	1 636 100	9 832 961,00	2,05
TOTAL AUTRICHE			31 730 561,00	6,61
BELGIQUE				
JENSENGROUP NV	EUR	235 000	7 520 000,00	1,57
VAN DE VELDE	EUR	441 764	14 600 300,20	3,04
TOTAL BELGIQUE			22 120 300,20	4,61
FINLANDE				
CARGOTEC OYJ B	EUR	250 000	9 915 000,00	2,07
FISKARS OYJ A	EUR	187 906	3 277 080,64	0,68
TOTAL FINLANDE			13 192 080,64	2,75
FRANCE				
ALTEN SA	EUR	125 400	15 624 840,00	3,26
AXWAY SOFTWARE	EUR	765 124	17 674 364,40	3,69
EXEL INDUSTRIES	EUR	129 596	6 000 294,80	1,25
GROUPE CRIT	EUR	156 811	10 945 407,80	2,28
IPSOS	EUR	455 000	19 810 700,00	4,13
MANITOU BF	EUR	666 997	15 140 831,90	3,15
NEXITY	EUR	675 000	9 429 750,00	1,96
OENEO EX SABATE DIOSOS	EUR	436 222	6 107 108,00	1,27
SOPRA STERIA	EUR	124 995	24 486 520,50	5,10
SPIE SA	EUR	485 000	13 347 200,00	2,78
THERMADOR GROUPE	EUR	111 322	8 772 173,60	1,83
VIRBAC SA	EUR	40 206	10 292 736,00	2,14
TOTAL FRANCE			157 631 927,00	32,84
GRECE				
ELEKTRONIKI ATHENS	EUR	261 666	2 616,66	0,00
TOTAL GRECE			2 616,66	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
BIESSE	EUR	657 888	7 269 662,40	1,52
DE LONGHI SPA	EUR	525 000	10 825 500,00	2,25
FILA FABBRICA ITALI LAPIS ED AFFI SPA	EUR	2 090 000	15 654 100,00	3,26
INTERPUMP GROUP	EUR	199 000	8 654 510,00	1,80
PIOVAN SPA	EUR	1 100 000	9 878 000,00	2,06
SABAF SPA	EUR	497 000	7 604 100,00	1,58
TOTAL ITALIE			59 885 872,40	12,47
PAYS-BAS				
LUCAS BOLLS NV	EUR	752 400	7 862 580,00	1,64
ORDINA NV	EUR	3 350 413	19 164 362,36	3,99
TOTAL PAYS-BAS			27 026 942,36	5,63
PORTUGAL				
ALTRI SGPS SA	EUR	1 810 000	7 757 660,00	1,62
CORTICEIRA AMORIM	EUR	1 769 000	17 212 370,00	3,58
TOTAL PORTUGAL			24 970 030,00	5,20
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			481 625 641,83	100,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées			481 625 641,83	100,34
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	116	234 432,52	0,05
LAZARD INVESTISSEMENT PEA-PME "R	EUR	1	171,13	0,00
TOTAL FRANCE			234 603,65	0,05
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			234 603,65	0,05
TOTAL Organismes de placement collectif			234 603,65	0,05
Créances			35 507,55	0,00
Dettes			-2 140 868,65	-0,44
Comptes financiers			250 208,89	0,05
Actif net			480 005 093,27	100,00

Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	EUR	29 283,756	1 582,43
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI T	EUR	141 168,600	186,91
Action LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	EUR	482 181,117	844,65

8. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Small Caps Euro SRI

Identifiant d'entité juridique : 969500F8C5PA2RZAN106

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** :%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 59,91% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

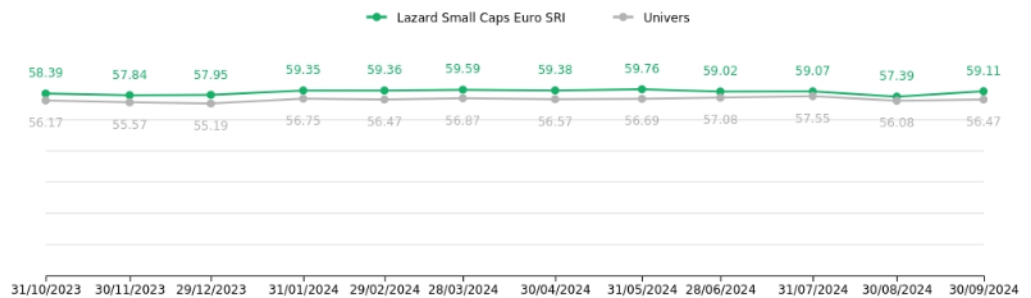
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

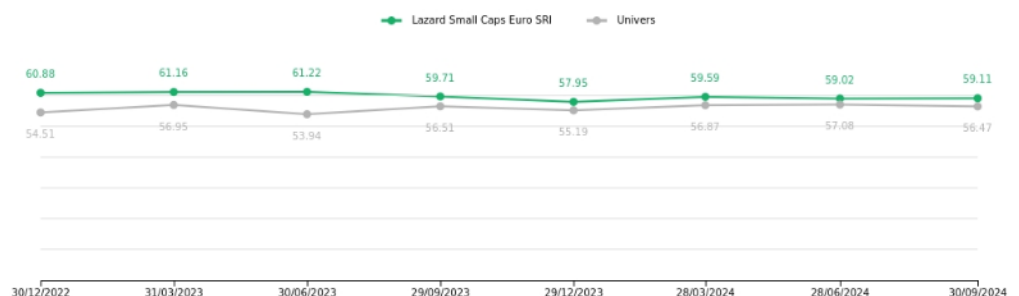
Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :

L'univers actions de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG, dont les capitalisations boursières sont comprises entre cent millions et deux milliards d'Euros

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur. D'autres critères sont susceptibles d'être utilisés pour certaines entreprises de petite capitalisation en fonction des données disponibles.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	2,30%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	13,08%
Consommation d'énergie renouvelable	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	10,61%
Intensité énergétique	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	17,80%
Part des déchets utilisés réemployés, recyclés ou valorisés	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	10,75%
Part des activités bénéficiant d'une certification de qualité (ISO 14001 par ex.)	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	--
% femmes dans le management exécutif	≤25%	17,94%
Nombre heures de formation pour les salariés	Comprise dans les 20% les plus élevés de l'univers de référence	11,02%
Taux d'absentéisme pour maladie et accident du travail	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	12,03%
Ecart de rémunération selon le genre du salarié	Comprise dans les 20% les plus faibles de l'univers de référence	15,19%
Engagement dans la promotion du dialogue social	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	--
Niveau d'implication dans le Pacte Mondial des Nations Unies	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	46,37%

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/10/2023 au 30/09/2024

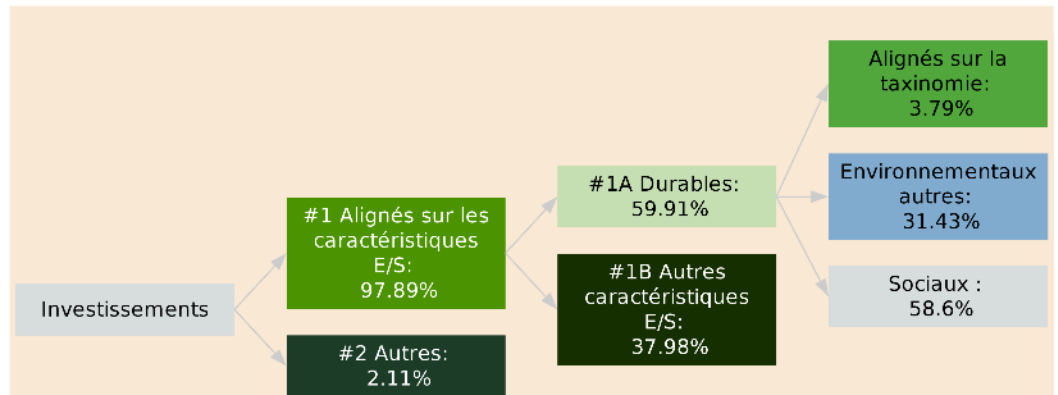
	Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	IPSOS	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	4,58%	FRANCE
2	SOPRA STERIA	INFORMATION ET COMMUNICATION	4,12%	FRANCE
3	KSB AG PREF	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,99%	INDE
4	ALTEN SA	INFORMATION ET COMMUNICATION	3,68%	FRANCE
5	CEWE COLOR HOLDING	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,41%	ALLEMAGNE
6	FILA SPA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,33%	ITALIE
7	AXWAY SOFTWARE SA	INFORMATION ET COMMUNICATION	3,11%	FRANCE
8	TAKKT AG	COMMERCE - RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	3,08%	ALLEMAGNE
9	DE LONGHI SPA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,06%	ITALIE
10	STO AG VORZ.	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,05%	ALLEMAGNE
11	ALZCHEM GROUP AG	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,03%	ALLEMAGNE
12	SPIE SA	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,83%	FRANCE
13	LAZARD FRERES OBJECTIF COURT TERME EURO C	OPC	2,83%	FRANCE
14	CORTICEIRA AMORIM	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,81%	PORTUGAL
15	PIOVAN SPA	SECTEUR INCONNU	2,76%	ITALIE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

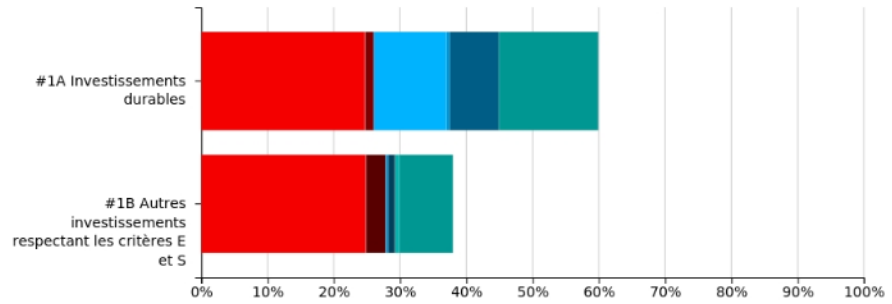
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Investissements durables	#1B Autres investissements respectant les critères E et S
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	24.68%	24.81%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	0.06%	0.09%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	0.04%	
CONSTRUCTION	1.26%	
COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLÉS	0.01%	2.92%
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE		0.05%
INFORMATION ET COMMUNICATION	10.94%	
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	0.53%	0.36%
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES		
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	7.41%	
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN		0.93%
ADMINISTRATION PUBLIQUE		0.12%
OPC		0.6%
SECTEUR INCONNU	14.98%	8.09%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 0,12% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

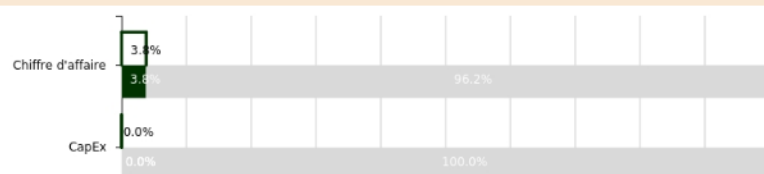
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

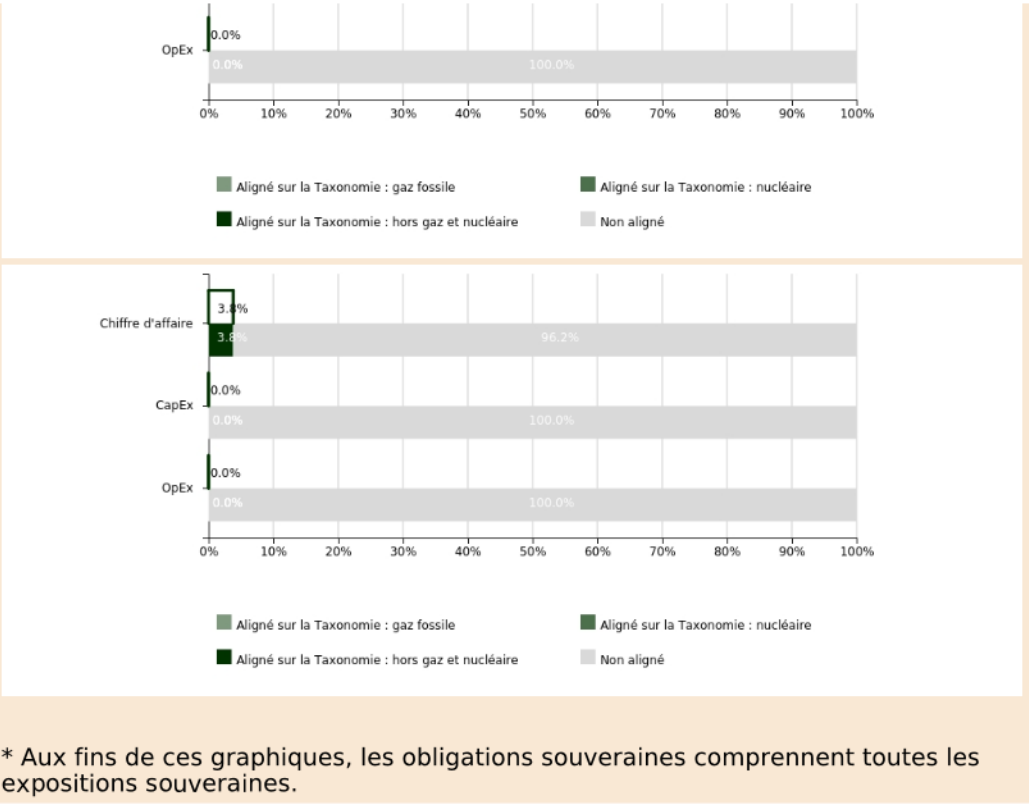
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 31,43%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 58,60%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 2,11%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est supérieur à 90%. Ce taux s'entend en pourcentage de l'actif total.

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 97,89%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Gaïa Research, après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées.

L'univers ESG de référence du portefeuille est :

L'univers actions de la zone Euro fourni par nos partenaires ESG, dont les capitalisations boursières sont comprises entre cent millions et deux milliards d'Euros.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.

- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).

- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'information, merci de consulter le "code de transparence" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-proche_147.html#section05.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Loi Energie Climat (LEC)

ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion,
https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html